

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n°2026-06-06

Séance du 30 juin 2026

Avis du CSRPN de Normandie

Liste rouge des poissons d'eau douce de Normandie

Présentation du dossier

La Liste rouge de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) constitue aujourd'hui un indicateur incontournable pour suivre l'état de la biodiversité dans le monde.

Elle est également déclinée au niveau national par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations, ainsi qu'au niveau régional grâce notamment à l'implication des structures naturalistes œuvrant au niveau local.

En Normandie, les premières Listes rouges ont été validées dès 2010 à l'échelle des anciennes régions Basse et Haute-Normandie. Et 2021 a vu aboutir le travail d'élaboration des premières Listes rouges à l'échelle de la Normandie.

Concernant les poissons d'eau douce, seul le territoire de l'ex-Haute-Normandie disposait d'une Liste rouge depuis 2013.

En 2024, l'Association régionale des Fédérations de pêche de Normandie (ARFPN) s'est vu confier l'élaboration de la Liste rouge des poissons d'eau douce de Normandie. Ce travail s'appuie sur plus de 90 000 données brutes qui ont été passées au crible de la méthodologie UICN (Guide méthodologique actualisé 2018).

64 taxons ont ainsi été étudiés. Parmi ceux-ci, 24 espèces entrent dans la catégorie « Non applicable » (NA), car considérées comme introduites dans les cours d'eau et plans d'eau normands. L'évaluation porte donc sur 40 taxons (dont 14 espèces de migrateurs amphihalins).

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Sur ces 40 taxons, 2 sont présumés disparus (RE) dans la région, 3 sont en danger critique (CR), 5 en danger (EN) et 1 classé en vulnérable (VU). La part des taxons menacés (VU à CR) s'élève donc à 22,5 %, à laquelle il convient d'ajouter 2,5 % correspondant à 1 espèce quasi menacée (NT – 1 espèce).

20 espèces sont classées en préoccupation mineure (LC). A noter également que pour 8 espèces, le manque d'information (DD) n'a pas permis de déterminer un statut.

Conformément à la méthodologie nationale des Listes rouges régionales des espèces menacées, la Liste rouge des poissons d'eau douce de Normandie est soumise pour avis au CSRPN.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN souligne la grande qualité du travail d'analyse et d'évaluation réalisé par l'Association régionale des Fédérations de pêche de Normandie. Il se réjouit de constater que, pour ce groupe taxonomique, ce travail a pu s'appuyer sur des données issues d'un réseau de plus de 120 stations pérennes, suivies régulièrement depuis plusieurs années par les Fédérations départementales de pêche et l'OFB.

Au regard de ces travaux, le CSRPN s'inquiète du déclin particulièrement marqué ces dernières années de plusieurs espèces, illustré notamment par l'Anguille européenne (-69 % depuis 1988), le Saumon Atlantique (-89 % de capture depuis 2014), la Truite de mer (-44 % d'observations depuis 2014) ou la Lamproie marine (-92 % depuis la fin des années 90).

Ce déclin généralisé est d'autant plus inquiétant qu'il n'est pas propre à la Normandie ou à la France, il est également observé dans les autres pays d'Europe, le facteur principal de ce déclin étant le changement climatique et ses conséquences multiples sur le grand cycle de l'eau.

Dans ce contexte, le CSRPN souligne l'importance de poursuivre les travaux de rétablissement des continuités écologiques qui contribuent à atténuer les impacts des bouleversements climatiques par l'amélioration des habitats naturels, par l'effet positif sur la thermie des cours d'eau, ...

Le CSRPN émet un avis très favorable sur cette Liste rouge des poissons d'eau douce de Normandie.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

ANNEXE 1 – Liste rouge des poissons d'eau douce de Normandie

Nom scientifique	Nom commun	Catégories UICN	Critères UICN retenus
<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon européen	RE	
<i>Lota lota</i>	Lote	RE	
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	CR	A2b
<i>Petromyzon marinus Linnaeus</i>	Lamproie marine	CR	A2a
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	CR	A4a
<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	EN	A4a
<i>Alosa fallax fallax</i>	Alose feinte atlantique	EN	A2a
<i>Osmerus eperlanus</i>	Eperlan d'Europe	EN	A2a
<i>Salmo trutta fario</i>	Truite de rivière	EN	A2ab
<i>Salmo trutta trutta</i>	Truite de mer	EN	A4a
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	VU	B1ab(i,ii,v)c(iv)
<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise commune	NT	pr. A2b
<i>Abramis brama</i>	Brème commune	LC	
<i>Alburnoides bipunctatus</i>	Spirilin	LC	
<i>Alburnus alburnus</i>	Ablette	LC	
<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche	LC	
<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile	LC	
<i>Blicca bjoerkna</i>	Brème bordelière	LC	
<i>Cobitis taenia</i>	Loche épineuse	LC	
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	LC	
<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune	LC	
<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Epinoche	LC	
<i>Gobio gobio</i>	Goujon	LC	
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	LC	
<i>Leuciscus burdigalensis</i>	Vandoise rostrée	LC	
<i>Perca fluviatilis</i>	Perche commune	LC	
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon	LC	
<i>Pungitius pungitius</i>	Epinochette	LC	
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon	LC	
<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle	LC	
<i>Squalius cephalus</i>	Chevesne commun	LC	
<i>Tinca tinca</i>	Tanche	LC	
<i>Chelon auratus</i>	Mulet doré	DD	
<i>Chelon labrosus</i>	Mulet lippu	DD	
<i>Chelon ramada</i>	Mulet porc	DD	
<i>Esox lucius</i>	Brochet	DD	
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	DD	
<i>Mugil cephalus</i>	Mulet à grosse tête	DD	
<i>Platichthys flesus</i>	Flet européen	DD	
<i>Pomatoschistus minutus</i>	Gobie buhotte	DD	

Légende :

- RE : Espèce disparue au niveau régional
- CR : Espèce présumée disparue
- CR : Espèce en danger critique
- EN : Espèce en danger
- VU : Espèce vulnérable
- NT : Espèce quasi menacée
- LC : Espèce de préoccupation mineure
- DD : Espèce dont les données sont déficientes

Secrétariat du CSRPN : DREAL Normandie - Service Eau, Littoral et Biodiversité
1, rue recteur Daure – CS 60040 – 14006 CAEN cedex 1
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>